



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/ES-10/19  
31 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Dixième session extraordinaire d'urgence  
Point 5 de l'ordre du jour

MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE  
ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Lettre datée du 31 octobre 1997, adressée au Président de  
l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la  
Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Mouvement appuie la demande présentée par le Représentant permanent de la République du Yémen en sa qualité de président du Groupe arabe (A/ES-10/17), concernant une reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la question des "Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Julio LONDOÑO PAREDES

-----